



CAHIER DES CHARGES

PARTIE 1

CHARTRE DE DEVELOPPEMENT D'UN CENTRE D'ENTRAINEMENT LABELLISE FFBS



Article 1.

Le Label est donné à un centre d'entraînement permanent intégré à la filière d'accès vers le Haut Niveau. Ce centre constitue pour les sportifs et les entraîneurs de la FFBS un centre de ressources de rayonnement, Local, Régional ou Départemental, sa mission est l'accueil et l'encadrement de sportifs à potentiel.

Article 2.

Un centre d'entraînement est labellisé en fonction du respect d'un cahier des charges qui précise les points suivants :

- La sélection d'un collectif de sportifs par la Ligue sur proposition de l'Equipe Technique Régionale
- La mise à disposition d'un encadrement qualifié et identifié
- La mise à disposition d'un ou plusieurs sites d'entraînement
- L'élaboration d'un plan annualisé d'entraînement
- L'organisation d'un suivi individuel scolaire et médical
- Le respect du suivi de la politique d'accès à la filière de Haut Niveau de la FFBS

Article 3.

Le Club, le Comité Départemental ou la Ligue est l'instance sportive responsable de l'implantation géographique et de la place du centre d'entraînement en concertation avec la FFBS dans la filière d'accès sur le territoire de la région.

Article 4.

Il ne peut y avoir plus de 3 centres d'entraînement labellisés par Ligue.

Article 5.

La gestion juridique, financière et administrative du centre d'entraînement labellisé doit être assurée par la Ligue Régionale ou par un Comité Départemental. Dans ce dernier cas une convention fixe les rapports techniques et financiers entre les deux associations.

Article 6.

Le responsable technique du centre d'entraînement labellisé est membre de droit de l'Equipe Technique Régionale

Article 7.

Le centre d'entraînement est labellisé pour une Olympiade.

Il peut être procédé à une délabellisation en cas de dysfonctionnement avéré.

Article 8.

L'évaluation annuelle du cahier des charges est assurée par la DTN de la FFBS et transmis aux services déconcentrés de la Jeunesse et des Sport de la Région.

L'évaluation de l'efficacité sportive du centre d'entraînement labellisé est assurée par la Ligue ou le Comité Départemental par l'intermédiaire de l'Equipe Technique Régionale. La commission de labellisation de la FFBS tient compte du respect du cahier des charges et de l'évaluation de la Ligue ou du Comité Départemental.

Le rapport de la commission de labellisation est transmis au Comité Directeur de la FFBS pour validation.

Article 9.

Dans le cadre de la labellisation des centres d'entraînement, l'Etat apporte une aide financière forfaitaire dont le montant est fixé annuellement par la Commission Technique Régionale et Interdépartementale de la Jeunesse et des Sports.

CAHIER DES CHARGES

<i>Coordonnateur du dispositif régional</i>	Le responsable de l'ETR ou le responsable de la filière de Haut Niveau de la FFBS
---	---

RECRUTEMENT

<i>Niveau</i>	Sportifs à potentiel
<i>Catégories d'âges</i>	A définir par la Ligue ou le Comité Départemental sur proposition de l'Equipe Technique Régionale dans le cadre de la politique fédérale
<i>Origine des sportifs</i>	Au moins 3 clubs
<i>Condition d'admission</i>	La procédure d'admission doit faire l'objet d'un document établi par la DTN

SUIVI DU SPORTIF

<i>Encadrement</i>	Le responsable technique doit être titulaire au minimum d'un BEE2 et les entraîneurs d'un BBE1 ou en cours de préparation.
<i>Le plan d'entraînement annualisé</i>	Il est réalisé par le responsable Technique, validé par la DTN et fait apparaître la charge d'entraînement, l'articulation entre le temps scolaire, les temps d'entraînement et l'amplitude horaire journalière du sportif.
<i>Suivi individuel médical et suivi scolaire</i>	<p>Pour le suivi médical il doit être exercé par un médecin du sport ou un médecin fédéral. A ce titre un examen médical de pré inscription est obligatoire ainsi que le suivi médical de l'année précédant l'admission.</p> <p>Une équipe paramédicale est fortement recommandée (Kiné, diététicien, psychologue...)</p> <p>Pour le suivi scolaire un document doit faire état de l'aménagement du temps scolaire, des heures de soutien, de l'adéquation entre le temps scolaire et les temps d'entraînement.</p> <p>Une attention particulière devra être portée sur l'amplitude horaire journalière.</p>

ACCUEIL

<i>Hébergement</i>	Respect des conditions d'accueil des mineurs
<i>Transport sur site</i>	Moins de 40 minutes par jour
<i>Installation sportive</i>	Conforme aux règlements fédéraux de la FFBS. (terrain aux normes, gymnase, installations techniques spécifiques, etc.)

INFORMATIONS DES SPORTIFS

<i>Informations, conseils</i>	Tous les six mois une information complète est donnée auprès des sportifs sur l'hygiène de vie, les drogues, le dopage, l'éthique sportive et le respect des règles des différentes conventions partenariales. Les dates de ces informations doivent être inscrites dans le plan d'actions.
-------------------------------	---

GESTION

<i>Gestion financière</i>	Un compte de résultat de l'exercice N-1 et un budget prévisionnel de l'année N doit être établi par la structure support, transmise à la DTN de la FFBS, à la Commission Financière de la FFBS, à la Commission de labellisation et au Comité Directeur de la FFBS
<i>Compte rendu de l'activité</i>	A la fin de chaque saison sportive le bilan de l'année est établi par le responsable technique, puis transmis à la structure support, à la DTN de la FFBS, à la Commission de labellisation et au Comité Directeur de la FFBS

Les pièces suivantes sont à joindre à la convention en vue d'une labellisation :

- **1. A la demande de labellisation**
 - o Copie du compte rendu de la délibération du Comité Directeur de la FFBS, du Comité Directeur de la Ligue ou du Comité Directeur du Comité Départemental entérinant la décision d'ouverture d'un centre d'entraînement
 - o Le cas échéant, les copies des conventions réglant le fonctionnement du centre et son financement entre l'association gestionnaire et d'autres partenaires.
 - o Les conditions d'admission

- **2. Chaque année**
 - o Le plan annualisé d'entraînement
 - o La liste des sportifs inscrits
 - o Le compte rendu d'activités
 - o Le compte rendu financier
 - o L'évaluation du centre faite par la Ligue ou le Comité départemental
 - o Le budget prévisionnel

BUDGET PREVISIONNEL DU CENTRE D'ENTRAINEMENT

SAISON SPORTIVE :

CHARGES	MONTANT EN Euros	Ligne budg	PRODUITS	MONTANT EN Euros
A – Frais d’hébergement et de transport des sportifs		1	1 – Ressources propres de la structure	€
<i>Hébergement et restauration</i>	€	2		
<i>Frais de déplacement</i>	€	3	2 – Subventions demandées :	€
<i>Prestations de services</i>	€	4	DRDJS (Titre IV) FFBS (Convention)	€ €
B – Suivi médical et paramédical		5	DRDJS (FNDS) FFBS (Convention)	€ €
<i>Matières et fournitures</i>	€	6	DDJS (FNDS)	€
<i>Salaires et charges</i>	€	7	Régions :	€
<i>Prestations de services</i>	€	8		
C – Suivi social / scolaire		9	Département (s) :	€
<i>Achats</i>	€	10		
<i>Salaires et charges</i>	€	11	Commune (s) :	€
<i>Prestations de services</i>	€	12		
D – Stages		13	CNASEA (emplois aidés)	€
<i>Achats</i>	€	14		
<i>Locations</i>	€	15		
<i>Matières et fournitures</i>	€	16	3 – Autres produits attendus	
<i>Hébergement et restauration</i>	€	17		
<i>Salaires et charges</i>	€	18	FFBSC, Ligue ou CD	€
<i>Frais de déplacement</i>	€	19		
<i>Prestations de services</i>	€	20	Ventes de biens ou de services	€

CHARGES	MONTANT EN Euros	Ligne budg	PRODUITS	MONTANT EN Euros
E – Rémunération de l’encadrement	€	21	Participation des sportifs, des familles, aides personnalisées	€
<i>Salaires et charges</i>	€	22	Participation des sportifs, des familles, aides personnalisées	€
<i>Frais de déplacement</i>	€	23		
<i>Prestations de services</i>	€	24	Autres produits (à préciser)	€
F- Frais de fonctionnement		25		
<i>Locations</i>	€	26		€
<i>Charges</i>	€	27		€
<i>Administration</i>	€	28		€
<i>Petit matériel</i>	€	29		€
<i>Dotations aux amortissements</i>	€	30		€
<i>Assurances</i>	€	31		€
<i>Autres</i>	€	32		€
COUT TOTAL DU PROJET	€	33	TOTAL DES PRODUITS ATTENDUS	€
Emploi des contributions volontaires en nature	€	34	Contributions volontaires en nature	€
<i>Personnel bénévole</i>	€	35	Bénévolat	€
<i>Mise à disposition gratuite de biens et prestations</i>	€	36	Prestations en nature	€
<i>Secours en nature</i>	€	37	Dons en nature	€
<i>Contrats de partenariats</i>	€	38	Partenariats	€
TOTAL GENERAL	€	39	TOTAL GENERAL	€

Attention : Le budget doit impérativement être équilibré en charges et en produits

Date, signature et cachet de la structure :

COMPTE RENDU FINANCIER DE LA DERNIERE SAISON SUBVENTIONNEE

SAISON SPORTIVE :

CHARGES	MONTANT EN Euros	Ligne budg	PRODUITS	MONTANT EN Euros
A – Frais d’hébergement et de transport des sportifs		1	1 – Ressources propres de la structure	€
<i>Hébergement et restauration</i>	€	2		
<i>Frais de déplacement</i>	€	3	2 – Subventions demandées :	€
<i>Prestations de services</i>	€	4	DRDJS (Titre IV) FFBS (Convention)	€ €
B – Suivi médical et paramédical		5	DRDJS (FNDS) FFBS (Convention)	€ €
<i>Matières et fournitures</i>	€	6	DDJS (FNDS)	€
<i>Salaires et charges</i>	€	7	Régions :	€
<i>Prestations de services</i>	€	8		
C – Suivi social / scolaire		9	Département (s) :	€
<i>Achats</i>	€	10		
<i>Salaires et charges</i>	€	11	Commune (s) :	€
<i>Prestations de services</i>	€	12		
D – Stages		13	CNASEA (emplois aidés)	€
<i>Achats</i>	€	14		
<i>Locations</i>	€	15		
<i>Matières et fournitures</i>	€	16	3 – Autres produits attendus	
<i>Hébergement et restauration</i>	€	17		
<i>Salaires et charges</i>	€	18	FFBS, Ligue ou CD	€
<i>Frais de déplacement</i>	€	19		
<i>Prestations de services</i>	€	20	Ventes de biens ou de services	€

CHARGES	MONTANT EN Euros	Ligne budg	PRODUITS	MONTANT EN Euros
E – Rémunération de l’encadrement	€	21	Participation des sportifs, des familles, aides personnalisées	€
<i>Salaires et charges</i>	€	22	Participation des sportifs, des familles, aides personnalisées	€
<i>Frais de déplacement</i>	€	23		
<i>Prestations de services</i>	€	24	Autres produits (à préciser)	€
F- Frais de fonctionnement		25		
<i>Locations</i>	€	26		€
<i>Charges</i>	€	27		€
<i>Administration</i>	€	28		€
<i>Petit matériel</i>	€	29		€
<i>Dotations aux amortissements</i>	€	30		€
<i>Assurances</i>	€	31		€
<i>Autres</i>	€	32		€
COUT TOTAL DU PROJET	€	33	TOTAL DES PRODUITS ATTENDUS	€
Emploi des contributions volontaires en nature	€	34	Contributions volontaires en nature	€
<i>Personnel bénévole</i>	€	35	Bénévolat	€
<i>Mise à disposition gratuite de biens et prestations</i>	€	36	Prestations en nature	€
<i>Secours en nature</i>	€	37	Dons en nature	€
<i>Contrats de partenariats</i>	€	38	Partenariats	€
TOTAL GENERAL	€	39	TOTAL GENERAL	€

Je, soussigné (e)
document

, Président (e) de la Ligue ou du Comité Départemental de
Atteste de l’exactitude des renseignements indiqués sur le présent

Date, signature et cachet de la structure :



PARTIE 2

CENTRE D'ENTRAINEMENT LABELLISE DE :

.....

COMPTE RENDU D'ACTIVITE SAISON :

.....

PLAN D'ENTRAINEMENT ANNUEL :

.....

Nom du responsable de Centre d'Entraînement Labellisé :

Structure gestionnaire du Centre d'Entraînement Labellisé :

- Le présent dossier est à compléter et à transmettre à la Ligue ou au Comité Départemental, à la DTN, à la commission de labellisation et au Comité Directeur de la FFBS
- La Ligue, ou le Comité départemental en collaboration avec la DTN de la FFBS procède à l'évaluation du Centre d'Entraînement Labellisé et en fait parvenir une copie aux différents services de la FFBS et au service des Sports Régional de la DDRJS
- Du plan de développement pluriannuel de la Ligue ou du Comité Départemental

PLAN ANNUEL D'ENTRAÎNEMENT

SAISON :

Planning hebdomadaire type

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin : Temps entraînement <i>Horaires et type d'entraînement</i>							
Déjeuner : <i>Horaires</i>							
Après-midi : Temps entraînement <i>Horaires et type d'entraînement</i>							
Temps d'étude : <i>Horaires</i>							
Dîner : <i>Horaires</i>							

Planning annuel :

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<i>Semaines d'entraînement :</i>				
<i>Stages :</i>				
<i>Compétitions :</i>				
<i>Tournois :</i>				
<i>Suivi Médical :</i>				

	Janvier	Février	Mars	Avril
<i>Semaines d'entraînement :</i>				
<i>Stages :</i>				
<i>Compétitions :</i>				
<i>Tournois :</i>				
<i>Suivi Médical :</i>				

	Mai	Juin	Activité Juillet	Activité Août
<i>Semaines d'entraînement :</i>				
<i>Stages :</i>				
<i>Compétitions :</i>				
<i>Tournois :</i>				
<i>Suivi Médical :</i>				

Objectifs sportifs de la saison :

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

Date : le

Signature du Responsable du Centre D'entraînement Labellisé :

Signature du Responsable de la structure du Centre D'entraînement Labellisé :

**EVALUATION DU CENTRE PAR LA LIGUE OU LE COMITE
DEPARTEMENTAL**

SAISON :

Date et signature :



PARTIE 3

CONVENTION EN VUE D'UNE LABELLISATION D'UN CENTRE D'ENTRAINEMENT

Cachet de la Ligue ou du Comité Départemental :

Cachet de la FFBS :



CENTRE D'ENTRAÎNEMENT

Convention en vue d'une Labellisation

I. Engagement de la Ligue ou du Comité Départemental

Article 1. :

Vu la délibération du Comité Directeur de la FFBS sur avis de la DTN du , vu la délibération du Comité Directeur de la Ligue ou du Comité Directeur du Comité Départemental de qui s'est tenu le à il est décidé de mettre en place un centre permanent d'entraînement intégré à la filière d'accès au sport de haut niveau à l'adresse suivante :

Adresse du centre :

.....
.....

E-Mail :

Téléphone : **Fax :**

Article 2. :

Discipline :

Article 3. :

Positionnement du centre d'entraînement par rapport aux clubs de la FFBS et aux autres structures d'entraînement :

Article 4. :

Objectifs sportifs assignés au centre d'entraînement labellisé :

Article 5. :

Critères de recrutement des sportifs sur le centre d'entraînement :

Article 6. :

Nombre de sportifs (ives) maximum à inscrire dans le centre d'entraînement :

Article 7. :

Nom du responsable Technique, membre de l'Equipe Technique Régionale qui est chargé du suivi et de l'évaluation du centre, nom du responsable de Zone de la DTN :

-

-

-

-

-

-

-

-

Article 8. :

Nom et adresse du médecin référent :

II. Engagement de la structure gestionnaire du centre d'entraînement

Article 9. :

Nom de la structure :

.....

Téléphone : Fax :

E-Mail :

Nom du responsable de la structure :

.....

Téléphone : Fax :

E-Mail :

Nom du responsable Technique :

.....

Téléphone : Fax :

E-Mail :

Article 10. :

Sites d'entraînement dédiés au centre :

Adresses des sites	Spécialité sportive du site

Article 11. :

Equipe d'encadrement :

Nom prénoms	Fonction	Diplôme / Qualification	Temps hebdo	Employeur
	Responsable technique :			
	Chargé du suivi scolaire :			
	Chargé du suivi médical :			
	Chargé de l'entraînement :			
	Chargé de l'entraînement :			
	Chargé de l'entraînement :			
	Chargé du suivi physique :			
	Autre :			

Article 12. :

Etablissements scolaires, universitaires et/ou professionnels fréquentés par les sportifs du centre :

Nom et adresse d'établissement	Existence d'une convention (oui/non)	Existence d'une section sportive (oui/non)

Article 13. :

Hébergement et restauration des sportifs du centre :

Hébergement	Restauration

Article 14. :

Mode et durée des transports des sportifs entre leurs lieux d'hébergement, de restauration et les sites d'entraînement :

Transport Hébergement et sites d'entraînement :

Mode de Transport	Durée

Transport Restauration et sites d'entraînement :

Mode de Transport	Durée

Article 15. :

La Ligue ou le Comité Départemental s'engage à soutenir le fonctionnement du centre d'entraînement et à évaluer chaque année l'efficacité sportive.

Un document technique d'évaluation élaboré par la DTN de la FFBS et complété par l'Equipe Technique Régionale sera transmis tous les ans en fin de saison sportive au Comité Directeur de la FFBS, à la Commission de Labellisation et aux services des sports de la DDRJS.

Article 16. :

La structure gestionnaire du centre s'engage à mettre en œuvre la politique sportive définie au niveau National et à atteindre les objectifs indiqués à l'article 4 de la présente convention.

Un rapport d'activités et un projet pluriannuel seront établis et transmis à la DTN de la FFBS, au Comité Directeur de la FFBS, chaque année et à la Commission financière de la FFBS.

Ce rapport et le projet seront complétés d'un compte rendu financier et d'un budget prévisionnel.

Article 17. :

Il peut être mis un terme au fonctionnement du centre sur décision du Comité Directeur de la FFBS, d'une directive de la DTN de la FFBS, d'une recommandation de la Commission Financière ou d'une décision appuyée du Comité Directeur de la Ligue ou du Comité Départemental.

Article 18. :

Les services déconcentrés du Ministère de la Jeunesse et de Sports apportent un soutien financier par le versement d'une subvention annuelle au gestionnaire du centre. Cette aide est conditionnée par l'obtention d'un label régional obtenu après vérification du fonctionnement du centre conformément à un cahier des charges.

Le label est attribué pour la durée de l'Olympiade. Il fait l'objet d'une évaluation annuelle qui peut se traduire par un retrait en cas de dysfonctionnement avéré.

Un soutien financier peut être attribué au gestionnaire du centre par la FFBS sur une ligne budgétaire de la Convention d'Objectifs.



Convention établie en trois exemplaires le à
.....

*Visa de la Ligue ou du Comité Départemental
Et signature du Président*

*Visa de la structure gestionnaire
et signature du Président*

*Visa de la DTN de la FFBS
Et signature du DTN*

*Visa du Président de la FFBS
et signature du Président*

Centre proposé à une labellisation pour la durée de l'Olympiade :/

Date de la Commission Labellisation :

*Visa du CROS
Et signature du Président*

*Visa de la DDRJS
et signature du Directeur Régional*

Centre Labellisé le :

